

## CONVENTION D'ÉCHANGE SANS SOULTE

### Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, Établissement Public Administratif créé par la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 et les décrets des 11 septembre et 27 novembre 1967, dont le siège est à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE.

*Ci-après dénommé « LA COMMUNAUTÉ »*

### Et :

La SCI DU PINSAN, dont le siège social est à EYSINES, 42 Rue Emmanuel Parenteau, représentée par Monsieur Hugues MARMIÉ.

*Ci-après dénommé « LE CO-ÉCHANGISTE »*

### **Préalablement à la convention, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux est aujourd’hui propriétaire d’un terrain situé sur la commune d’EYSINES, cadastré AY 407 pour 18 m<sup>2</sup>, en mitoyenneté de la ZAC MERMOZ.

Cette parcelle est mitoyenne à la propriété de la SCI DU PINSAN qui possède aujourd’hui le terrain cadastré AY 285 pour 2 244 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de l’implantation d’entreprises sur la ZAC MERMOZ et afin d’assurer la faisabilité de leur projet, il convient de procéder à un changement du parcellaire.

C’est pourquoi, afin d’obtenir une configuration adaptée permettant d’accueillir au mieux les futures entreprises sur la ZAC MERMOZ sans léser la SCI DU PINSAN, la COMMUNAUTÉ et la SCI DU PINSAN ont convenu d’un échange de terrains.

**Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :**

1/ La COMMUNAUTÉ vend au CO-ÉCHANGISTE, qui accepte, le bien immobilier dont le désignation suit, conformément au plan d'échange ci-annexé.

**DÉSIGNATION**

Il s'agit d'une parcelle cadastrée Section AY 407 pour une surface approximative de 18 m<sup>2</sup>

2/ Le CO-ÉCHANGISTE vend à la COMMUNAUTÉ, qui accepte, le bien immobilier dont la désignation suit, conformément au plan d'échange ci-annexé.

**DÉSIGNATION** :

Il s'agit d'un terrain d'environ 15,75 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section AY 285.

**PROPRIÉTÉ ET JOUSSANCE** :

Elles seront immédiates, à compter du jour de la signature de l'acte authentique, les biens concernés étant libres de toutes location ou occupation.

**SOULTE** :

Le présent échange est réalisé sans soulte.

Étant ici précisé que les terrains ont été évalués sur la base d'un prix de 27 € HT le m<sup>2</sup>, soit :

1) En ce qui concerne la cession par la COMMUNAUTÉ :

448 X 27 € = 12 096 €

2) En ce qui concerne la cession par le CO-ÉCHANGISTE :

387 X 27 € = 10 449 €

Cette évaluation a fait l'objet d'un avis des Services Fiscaux.

**CONDITIONS GÉNÉRALES** :

La présente mutation, si elle se réalise, est consentie aux conditions suivantes, que les parties s'obligent à exécuter, à savoir :

hme

Les parties s'obligent réciproquement, pendant toute la durée des présentes et jusqu'à leur réitération :

- A ne conférer aucun droit réel ni charge quelconque sur les parcelles, objet des présentes, à ne consentir aucun bail ou autorisation d'occupation précaire, comme aussi n'apporter auxdits terrains aucune modification susceptible d'en changer la nature ou de les déprécier, si ce n'est avec le consentement de l'autre partie.
- A fournir, le moment venu et le cas échéant, un état sanitaire et parasitaire desdits terrains.
- A prendre les biens concernés dans l'état où ils se trouvent à ce jour.
- A profiter des servitudes actives et à supporter celles passives, s'il en existe.
- A acquitter les contributions et autres charges de toute nature, auxquelles les immeubles échangés sont ou pourraient être assujettis, à compter de la date d'entrée en jouissance.

#### **FRAIS :**

Les honoraires, émoluments, débours de l'acte notarié réalisant les présentes, ou des actes qui en seraient la suite ou la conséquence, seront supportés par chacune des parties, proportionnellement à la valeur des emprises faisant l'objet du présent échange.

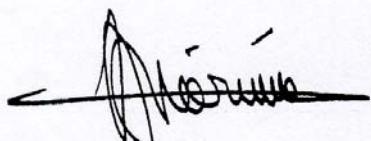
#### **ÉLECTION DE DOMICILE :**

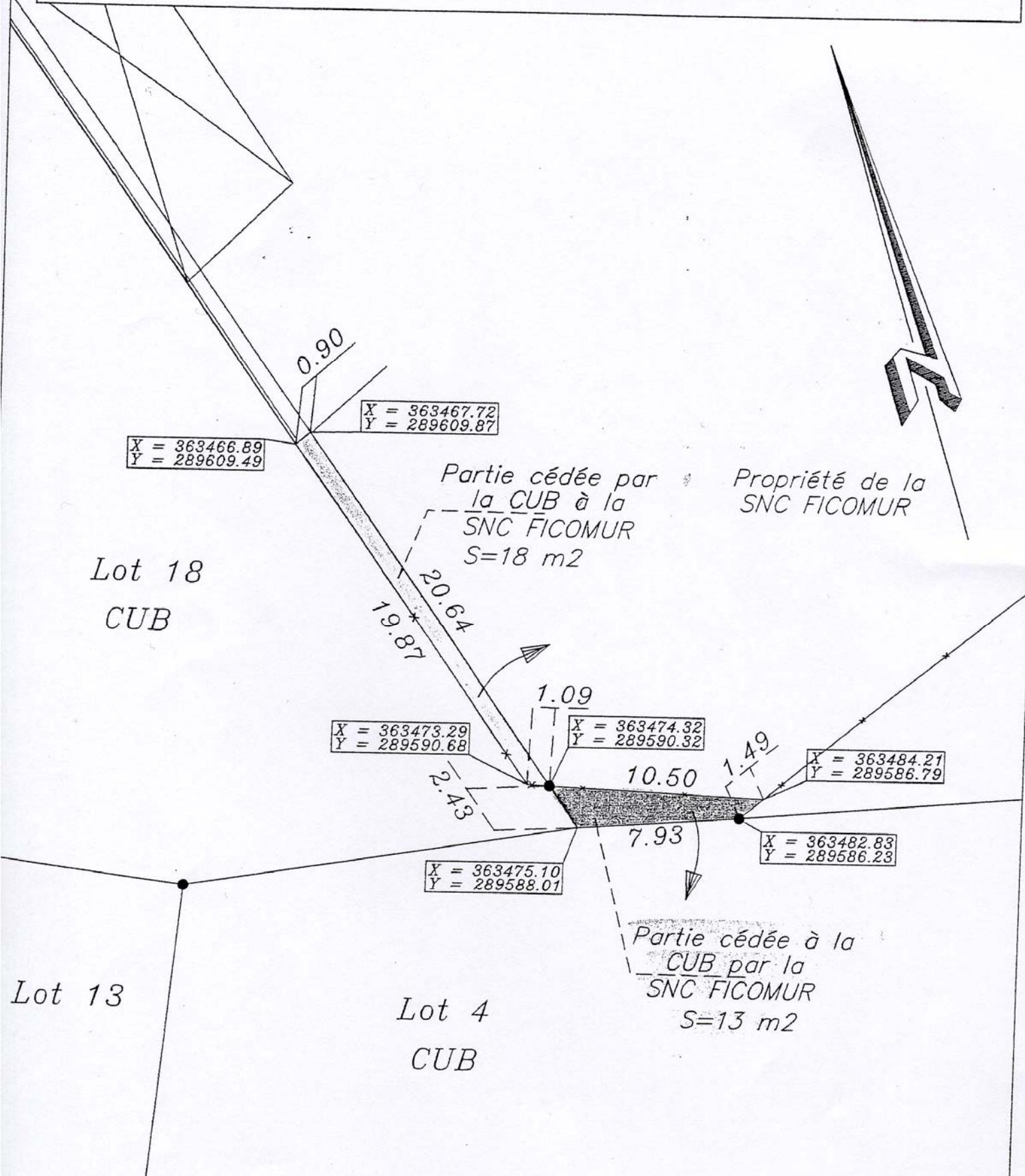
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait en trois exemplaires,

A BORDEAUX, le 15 FÉVRIER 2008

V. Feltz





## LEGENDE

- Borne O.G.E. plastique